



S Y L L A B U S

Droit administratif des biens

- **Code Apogee de l'enseignement : DLUDK505 (sans TD)**
- **Titre de l'enseignement : Droit administratif des biens**
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation :**
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : Professeur Nathalie Jacquinet
- **Niveau de formation : L3**
- **Période : S5**
- **Crédits ECTS :**
- **Langue d'enseignement : Français**
- **Modalité pédagogique : Présentiel**
- **Total heures :**
 - Heures CM : 33H
 - Heures TD :
- **Modalités d'évaluation :**
 - Contrôle terminal : Epreuve orale
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD :**

DESCRIPTION

- **Principaux thèmes abordés :**

Propriétés publiques. Domaine public et domaine privé. Gestion et protection du domaine public. Travaux publics (notion, réalisation, responsabilité du fait des dommages de travaux publics). Ouvrage public. Expropriation.

- **Descriptif de l'enseignement :**

Le cours permet de connaître les règles applicables aux biens dont disposent les personnes publiques mais aussi celles leur permettant de procéder à l'acquisition forcée de nouveaux biens immobiliers ou encore de construire ou d'entretenir des ouvrages ainsi que les responsabilités qui peuvent en résulter. Il détaille ainsi les sources et le régime applicables aux propriétés publiques en accordant une place majeure au domaine public. Il analyse également les notions de travaux (et d'ouvrages) publics, en développant leur mode de réalisation et la responsabilité du fait des dommages susceptibles d'en découler. Il étudie l'expropriation en présentant son déroulement : phase administrative et phase judiciaire.

- **Compétences attendues :**

- **Prérequis :**

- **Bibliographie :**

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.